

comme M. Morin, nommé juge, et M. E.-P. Taché, préfet de district, étaient des hommes véritablement populaires, et dont la conduite, durant toute la session, avait été irréprochable. Les nominations de MM. Ryland et Dowlin, comme registrateurs, le premier à Québec et le second à Montréal, charges qui devaient rapporter, pendant les premières années, plusieurs milliers de louis, furent vivement critiquées.

La même *Gazette* contenait la nomination des personnes composant le nouveau bureau des Travaux Publics. C'étaient les honorables H.-H. Killaly, président, D. Daly, S.-B. Harrison, John Davidson, écr., membres du bureau, et M. T.-A. Begly, secrétaire.

Nous avons déjà dit que lord Sydenham avait demandé son congé quelque temps avant la clôture de la session; dix jours après sa mort les journaux annonçaient la nomination de son successeur, Sir Charles Bagot, lequel cependant n'arriva à Kingston que le 10 janvier 1842.

Sir Charles Bagot était âgé d'environ 60 ans. Il avait été toute sa vie employé dans des missions importantes. Il avait occupé, entre autres, le poste de ministre anglais à Washington, et il jouissait d'une grande estime comme diplomate.

Le 12 janvier, il prêta serment entre les mains de trois des juges du Haut-Canada et en présence des chefs des différents départements publics; et il prit les rênes du gouvernement. Dans la première adresse qui lui fut présentée par le maire et le Conseil de Kingston, les signataires promettaient au gouverneur leur plus ferme appui dans toute mesure qui tendrait à l'établissement d'institutions britanniques; sir Charles Bagot croyant voir dans ces paroles une allusion au Bas-Canada répondit que tout son désir, dans l'exercice de ses fonctions, était de contribuer au bien-être de tous les sujets de Sa Majesté. Ces paroles firent augurer favorablement de son règne.

Parmi les hommes politiques, les uns voulaient une dissolution immédiate, d'autres préféraient une session; sir Charles Bagot ne se pressa ni pour l'une ni pour l'autre de ces alternatives; il parut désirer avant tout étudier le pays, se mettre au fait de l'état des partis et des besoins de la législation. Il parcourut le Bas-Canada, et fut reçu à Montréal et à Québec avec toutes les démonstrations de la joie la plus cordiale. Il fut dès-lors évident que le nouveau gouverneur ne suivrait pas les errements de son prédécesseur; on ne tarda pas à se convaincre qu'il désirait sincèrement mettre en pratique les principes du gouvernement responsable qu'on s'était borné jusque là à proclamer